



Les particuliers subissent la hausse de la taxation en 2019



Ce projet avait été dévoilé en septembre 2018. Bercy l'a concrétisé en ce début d'année. Dans le cadre du budget 2019, le ministère a alourdi la fiscalité de l'assurance emprunteur. Son but : collecter environ 100 millions d'euros dès cette année, afin de les reverser au spécialiste du logement social, Action Logement.

Dans le détail, Bercy a élargi la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) à l'ensemble de l'assurance de prêt. Auparavant, seules les garanties optionnelles perte d'emploi et handicap étaient soumises à cette taxe de 9%. Depuis janvier, est aussi soumise à cette TSCA la garantie décès, «*qui est obligatoire*», précise Sidney Mbassi, directeur adjoint chargé du développement courtage chez Praeconis. Cette mesure ne concerne que les nouveaux contrats.

Comme l'avait indiqué aux sénateurs Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, «*c'est aux sociétés d'assurance de payer cette taxe, et non aux particuliers*». Seulement, «*tous les acteurs alternatifs ont dû répercuter cette hausse de la taxation sur leurs tarifs*», nous indique Emilie Ruben, responsable marketing et communication à Securimut. Et, d'après les barèmes recensés par Vousfinancer, «*beaucoup de banques l'ont fait aussi*», selon Sandrine Allonier, directrice de la communication de ce courtier en prêt. Pour ne citer qu'elles, Banque Populaire et Crédit Agricole en font partie.

Ce sont donc bien les particuliers qui subissent de plein fouet cet alourdissement de la fiscalité de l'assurance emprunteur.

Un surcoût à relativiser

Dès lors, la mesure «*risque de freiner très légèrement les demandes de résiliation dans le cadre de l'amendement Bourquin*», anticipe **Ludovic Huzieux**, directeur associé **d'Artemis Courtage**. Certes, «*pour un crédit de 150.000 € sur vingt ans, cette hausse représente un coût additionnel d'environ 3 € par mois*, illustre Bruno Rouleau, directeur des partenariats d'In&Fi Crédits. *Mais, sur toute la durée du prêt, cela équivaut à une certaine somme*».

Toutefois, «*si l'on compare ce surcoût à l'économie réalisable, grâce à la délégation, de l'ordre de 50 à 60% sur le tarif des contrats groupe, l'impact est limité*, relativise Tanguy Thevenet, fondateur de Zen'Up. *D'ailleurs, certains consommateurs ont anticipé en souscrivant une nouvelle assurance emprunteur en décembre 2018, afin d'éviter la hausse en janvier 2019*».

Malgré la hausse de la taxation, « *l'offre des acteurs alternatifs reste concurrentielle* », insiste Jean-Hubert Bannwarth, directeur général adjoint d'April Santé Prévoyance.